

590.E - JUILLET 2024

FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

ENTREVOUS EN BÉTON
HAUTEUR 12 À 16 CM

Conforme à la norme
NF EN 15804+A2 et son
complément national
NF EN 15804+A2/CN



FDES vérifiée dans le cadre du
programme INIES n° 20240739501

CERIB
Expertise concrète



Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
Environmental and Health Product Declaration

ENTREVOUS EN BETON

HAUTEUR 12 A 16 CM

En conformité avec la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN



Numéro d'enregistrement INIES : n° 20240739501

590.E

Version : 1.0

Juillet 2024



© 2024 CERIB – CS 10010 – 28233 Epernon Cedex

ISSN 0249-6224 – EAN 9782857553700

590.E – Juillet 2024

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction
par tous procédés réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de son article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon exposant son auteur à des poursuites en dommages et intérêts ainsi qu'aux sanctions pénales prévues à l'article L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Sommaire	2
Avertissement	3
Guide de lecture	3
Précaution d'utilisation de la DEP pour la comparaison des produits	3
Contact	3
1. Informations générales	4
1.1. Déclarant et les site(s) ou fabricant(s) pour lesquels la DEP est représentative	4
1.2. Type et nature de la déclaration	4
1.3. Identification du produit et référence(s) commerciale(s) et lieu de production	4
1.4. Cadre de validité	4
1.5. Date d'édition	5
1.6. Vérification et validité	5
2. Description de l'unité fonctionnelle et du produit	6
2.1. Unité fonctionnelle	6
2.2. Produit	6
2.3. Usage – Domaine d'application	6
2.4. Autres caractéristiques techniques non contenues dans l'Unité Fonctionnelle	6
2.5. Principaux composants et/ou matériaux du produit	6
2.6. Substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1%)	6
2.7. Preuves d'aptitude à l'usage	6
2.8. Circuit de distribution	6
2.9. Description de la durée de vie de référence	7
2.10. Contenu en carbone biogénique	7
3. Etapes du cycle de vie	8
3.1. Etapes de production : A1-A3	8
3.2. Etapes de construction : A4-A5	9
3.3. Etapes de vie en œuvre : B1-B7	10
3.4. Etapes de fin de vie : C1-C4	11
3.5. Potentiel de recyclage / réutilisation / récupération : module D	12
4. Informations pour le calcul de l'Analyse de Cycle de Vie	13
5. Résultats de l'analyse de cycle de vie	14
6. Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation	22
6.1. Air intérieur	22
6.2. Sol et eau	22
7. Contribution du produit à la qualité de vie intérieure des bâtiments	23
7.1. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment	23
7.2. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment	23
7.3. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment	23
7.4. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment	23
8. Annexes	24
Annexe 1 : Liste des sociétés	24

Avertissement

La présente déclaration a été réalisée par le Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB), à l'initiative de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB). Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité du CERIB et de la FIB selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804+A2/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE 1 : La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

Les règles d'affichage suivantes sont utilisées :

- Les valeurs sont exprimées selon la notation scientifique simplifiée : $0,0123 = 1,23 \cdot 10^{-2} = 1,23E-2$;
- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le mètre carré « m² », le kelvin « K », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm ».

Abréviations utilisées :

- CERIB : Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton ;
- DEP : Déclaration Environnementale Produit ;
- FDES : Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire ;
- FIB : Fédération de l'Industrie du Béton ;
- UF : Unité Fonctionnelle.

Précaution d'utilisation de la DEP pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définie au §5.3 Comparabilité des DEP pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information) ».

NOTE 1 En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires

Contact

CERIB, Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton

Tél : 02 37 18 48 00

Email : environnement@cerib.com

1. Informations générales

Cette FDES est conforme aux normes NF EN ISO 14025 et NF EN 15804+A2/CN et NF EN 16757:2022 RCP pour le béton et les éléments en béton.

1.1. Déclarant et les site(s) ou fabricant(s) pour lesquels la DEP est représentative

La présente déclaration a été réalisée par le Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB), à l'initiative de la FIB. Les informations qui y sont contenues sont fournies sous la responsabilité du CERIB et de la FIB selon la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN :2022

Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton
1 rue des Longs Réages – CS 10010 – 28233 Epernon Cedex

Fédération de l'Industrie du Béton
15 boulevard du Général de Gaulle – 92120 Montrouge

Fabricants

Les fabricants sont les sociétés productrices en France du produit décrit au §2.2.

1.2. Type et nature de la déclaration

La présente déclaration est une déclaration collective et couvre le cycle de vie du berceau à la tombe complété par le module D.

1.3. Identification du produit et référence(s) commerciale(s) et lieu de production

La FDES est représentative du produit décrit au §2.2, fabriqué en France, par les usines titulaires ou non de la marque NF, pouvant être adhérentes à la FIB et répondant au cadre de validité établi pour cette FDES.

La liste des usines titulaires de la marque NF est consultable sur le site internet du CERIB (www.cerib.com) rubrique « Certifications NF & Qualif-IB ».

La FDES est basée sur les données de production des sociétés listées en §8.

1.4. Cadre de validité

Le produit objet de la FDES est représentatif des entrevous en béton de 12 à 16 cm de hauteur.

La déclaration étant de type « collective », un cadre de validité a été établi.

Les paramètres sensibles du cadre de validité et leur valeurs maximales sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces valeurs ont été fixées afin de garantir, pour les indicateurs environnementaux témoins du cadre de validité, le respect d'un écart à la moyenne inférieur à 35%.

Paramètres sensibles	Unités	Valeur maximale
Masse de béton du produit*	kg/UF	118
Quantité de ciment (si CEM I)*	kg/UF	8,40
Quantité de ciment (si CEM II)*	kg/UF	9,84
Consommation d'électricité (site de production)	kWh/tonne	8,50
Distance moyenne de livraison (site - chantier)	km	140

*Quantité exprimée par m² de produit (hors perte de mise en œuvre)

1.5. Date d'édition

La FDES a fait l'objet d'une vérification par tierce partie extérieure sous le n° 20240739501 dans le cadre du programme de vérification INIES par Yannick LE GUERN, vérificateur habilité.

Date de 1^{ère} publication : Juillet 2024

Date de mise à jour : -

1.6. Vérification et validité

Les informations relatives à la validité de cette FDES sont cohérentes avec les spécifications contenues dans le rapport de projet. La FDES a fait l'objet d'une vérification externe indépendante selon le programme de déclaration environnementale conforme ISO 14025 (version 2010) par :

La norme EN 15804 du CEN et la norme NF EN 16757 servent de RCP ^{a)}	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 <input type="checkbox"/> Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe	
(Selon le cas ^{b)}) Vérification par tierce partie : Yannick LE GUERN	
Numéro d'enregistrement au programme INIES conforme ISO 14025 :	20240739501
Date de 1 ^{ère} publication :	18/07/2024
Date de mise à jour :	-
Date de vérification :	18/07/2024
Période de validité :	5 ans
<small>^{a)} Règles de définition des catégories de produits</small>	
<small>^{b)} Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4)</small>	

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante : www.inies.fr



2. Description de l'unité fonctionnelle et du produit

2.1. Unité fonctionnelle

Assurer la fonction de coffrage résistant sur 1 m² de plancher à poutrelles sur une durée de vie de référence de 100 ans.

2.2. Produit

Entrevous de coffrage résistant en béton de granulats courants de 12 à 16 cm de hauteur, de 52 à 57 cm de largeur et de 19 à 25 cm de longueur, fabriqués en France par les usines titulaires ou non de la marque NF et pouvant être adhérentes à la FIB selon la norme NF EN 15037-2+A1.

Le produit objet de cette FDES est un produit type correspondant à la moyenne pondérée au tonnage des entrevous couverts par la FDES.

2.3. Usage – Domaine d'application

Les entrevous objets de la FDES sont utilisés dans les planchers à poutrelles. Leur mise en œuvre est encadrée par la norme NF EN 15037-1, la NF DTU 23.5, le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) Planchers, le DTA et l'Avis Technique du fabricant de poutrelles auxquelles sont associés les entrevous.

2.4. Autres caractéristiques techniques non contenues dans l'Unité Fonctionnelle

Les entrevous participent aux performances techniques du plancher qu'ils constituent : acoustique, performance au feu, thermique.

2.5. Principaux composants et/ou matériaux du produit

Produit :

- 104 kg de béton (hors pertes de mise en œuvre de 3%)

Emballage de distribution :

- 0,367 kg de bois (palette) en comptabilisant les taux de rotation
- 3,55E-03 kg de cerclage

Produit complémentaire de mise en œuvre :

L'entrevous est un élément constitutif d'un plancher à poutrelles. Dans le cadre de cette déclaration aucun des produits complémentaires constitutifs du plancher n'est intégré (poutrelle, dalle de compression rapportée en béton, treillis acier...).

2.6. Substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1%)

Aucune substance appartenant à la liste déclarée à plus de 0,1% en masse.

2.7. Preuves d'aptitude à l'usage

Le produit doit être mis en œuvre conformément à la norme NF EN 15037-1+A1 et la NF DTU 23.5

2.8. Circuit de distribution

Circuit de distribution : BtoB et BtoC

2.9. Description de la durée de vie de référence

Paramètres	Valeurs
Durée de vie de référence	100 ans
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	Les produits sont conformes aux spécifications de la norme NF EN 15037-2+A1
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux exigences appropriées et les codes d'application	Les entrevous en béton doivent être posés selon les règles de l'art spécifiées dans la norme NF EN 15037-1, la NF DTU 23.5, le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) Planchers, le DTA et l'Avis Technique du fabricant de poutrelles auxquelles sont associés les entrevous.
Qualité présumée des travaux	Les travaux doivent répondre aux exigences techniques cités précédemment.
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur)	Usage correspondant aux caractéristiques certifiées par la marque NF et selon la norme NF EN 15037-2+A1.
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur)	Usage correspondant aux caractéristiques certifiées par la marque NF et selon la norme NF EN 15037-2+A1.
Conditions d'utilisation	Usage standard.
Scénario d'entretien pour la maintenance	Le produit ne nécessite aucune maintenance

2.10. Contenu en carbone biogénique

Paramètre	Unité	Valeur
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	kg de C	0
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	kg de C	0,144

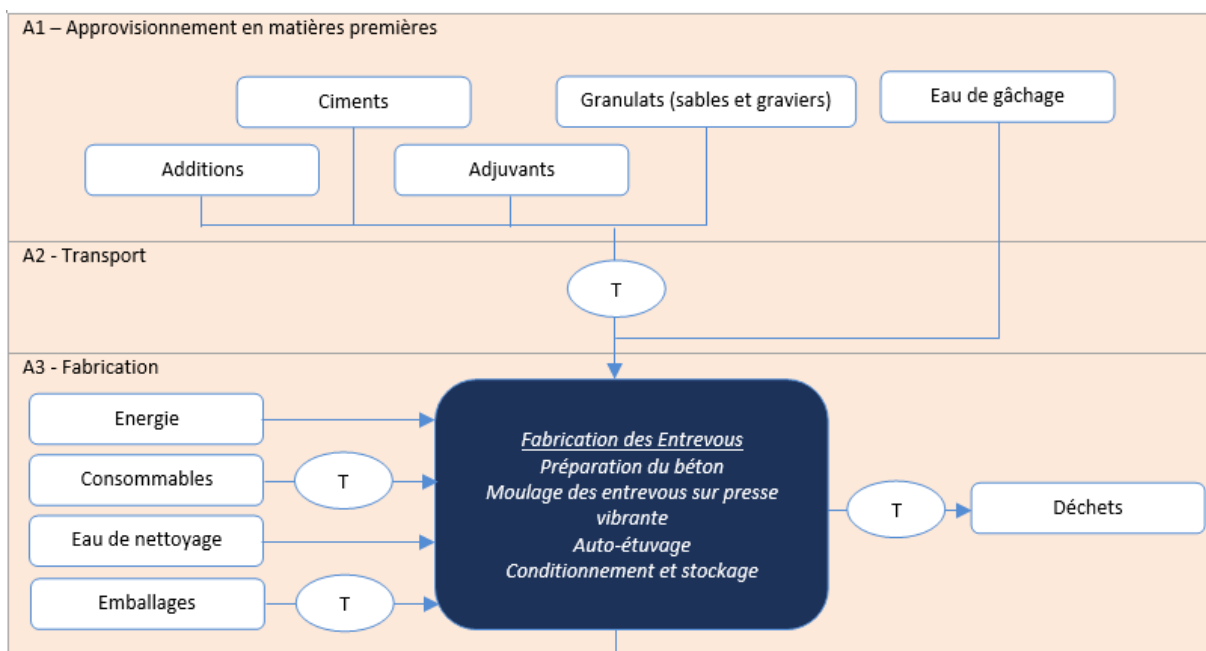
3. Etapes du cycle de vie

Description des frontières du système (X = inclus dans l'ACV ; MND = module non déclaré)														
ETAPE DE PRODUCTION	ETAPE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION		ETAPE D'UTILISATION							ETAPE DE FIN DE VIE				BENEFICES ET CHARGES AU-DELA DES FRONTIERES DU SYSTEME
Produit	Transport	Processus de construction, installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l' énergie durant l' étape d' utilisation	Utilisation de l' eau durant l' étape	Démolition / Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

3.1. Etapes de production : A1-A3

L'étape de production comprend :

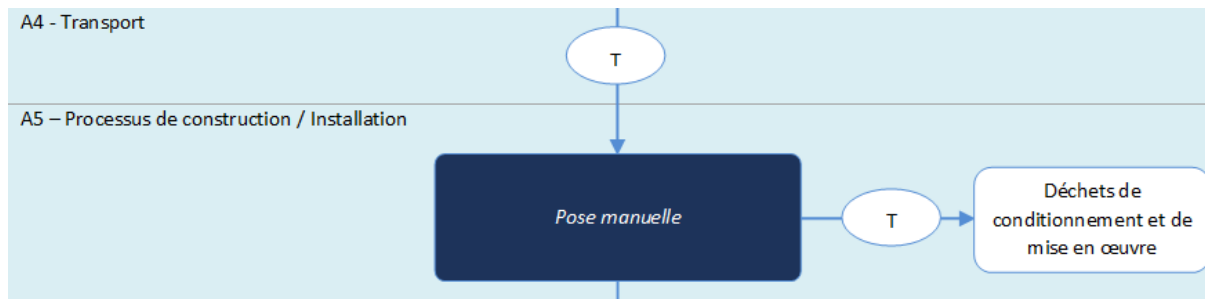
- La production des matières premières constitutives du produit (ciments, granulats, adjuvants, additions minérales et eau) ;
- Le transport de ces matières premières pour l'approvisionnement du site de fabrication ;
- La fabrication du produit (incluant notamment les consommations énergétiques, matières et produits nécessaires au fonctionnement du site ainsi que le transport et gestion des déchets générés par la fabrication).



3.2. Etapes de construction : A4-A5

L'étape de construction comprend :

- Le transport des produits entre le site de production et le chantier ;
- La mise en œuvre des produits sur le chantier ;
- La production et le transport des chutes de pose.



A4 – Transport jusqu’au chantier

Paramètres	Valeurs
Type de combustible et consommation du véhicule	Transport routier : 33 litres de diesel par 100 km à pleine charge
Distance moyenne jusqu’au chantier (km)	74 km
Utilisation de la capacité (y compris les retours à vide)	93% de taux de charge 30% de retours à vide
Masse volumique en vrac des produits transportés	732 kg/m ³
Coefficient d’utilisation de la capacité volumique	<1

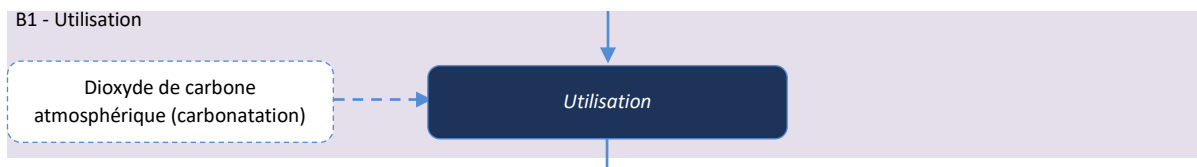
A5 – Installation dans le bâtiment

Paramètres	Valeurs
Intrants auxiliaires pour l'installation	Sans objet
Utilisation d’eau	Sans objet
Utilisation d’autres ressources	Sans objet
Description quantitative du type d’énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d’installation	Sans objet
Déchets de matières sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l’installation du produit (spécifiés par type)	Chutes de pose : - 3,11 kg de produit Déchets de conditionnement : - 0,203 kg de bois (soit 55% de la quantité de palette) - 3,55E-3 kg de cerclage (PP)
Matières sortantes (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d’énergie, de l’élimination (spécifiées par voie)	Chutes de pose : - 2,18 kg de béton recyclés - 0,93 kg de béton éliminés Déchets de conditionnement : - 0,14 kg de bois valorisé (68,5%) - 0,06 kg de bois incinéré (31,5%) - 3,55E-3 kg de cerclage enfouis (100%)
Emissions directes dans l’air ambiant, le sol et l’eau	Considérées comme négligeables en dehors des déchets comptabilisés par ailleurs

3.3. Etapes de vie en œuvre : B1-B7

L'étape de vie en œuvre comprend :

- L'utilisation du produit dans des conditions normales d'utilisation, notamment le processus de carbonatation.



B1 – Utilisation

Paramètres	Valeurs
Processus de carbonatation du béton	1,31 kg de dioxyde de carbone atmosphérique

La carbonatation est un processus chimique par lequel le dioxyde de carbone de l'air ambiant est absorbé par le béton. Pendant la durée de vie de l'ouvrage, le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère pénètre dans le béton à partir de la surface du matériau. Le dioxyde de carbone peut alors réagir avec les produits résultant de l'hydratation du ciment. La carbonatation modifie progressivement la composition chimique et la microstructure. Le calcul de carbonatation se base sur un scénario d'usage classique en plancher à poutrelles avec faux plafond en sous face. Pour prendre en compte la carbonatation, les étapes de vie en œuvre et de fin de vie ont été retenues pour le calcul en suivant les recommandations de la norme NF EN 16757:2022 RCP pour le béton et les éléments en béton.

B2 à B5 – Maintenance, Réparation, Remplacement et Réhabilitation

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne nécessite pas de maintenance, réparation, remplacement ou réhabilitation durant l'étape de vie en œuvre.

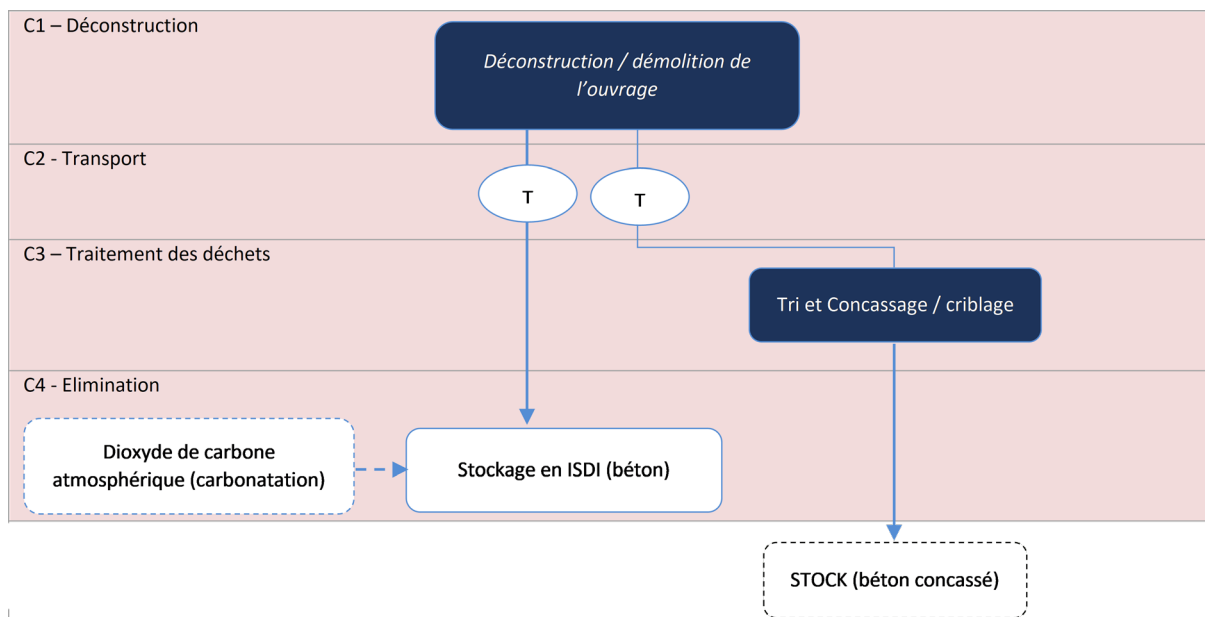
B6 et B7 – Utilisation de l'énergie et de l'eau

Sans objet.

3.4. Etapes de fin de vie : C1-C4

L'étape de fin de vie comprend :

- La déconstruction et démolition du produit à l'aide d'un engin mécanique ;
- Le transport des matériaux de démolition (déchets de béton) vers un centre de tri ou une installation de stockage en vue de leur valorisation ou de leur élimination ;
- Pour la part valorisée, un traitement par concassage/criblage des déchets en béton en vue d'une réutilisation en granulats secondaires en vue de leur recyclage ;
- Pour la part éliminée, le stockage est réalisé dans une installation de stockage pour déchets inertes (ISDI).



C1-C4 - Fin de vie

Paramètres	Valeurs
Processus de collecte spécifié par type	Démolition du plancher après déconstruction avec chargement et transport vers un centre de tri ou d'élimination
Système de récupération spécifié par type	0 kg destiné à la réutilisation
	73 kg destinés au recyclage
	0 kg destiné à récupération d'énergie
Elimination spécifiée par type	31 kg destinés à l'élimination finale
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios	Distance de transport des déchets : <ul style="list-style-type: none"> - 30 km pour les déchets éliminés - 30 km pour les déchets béton valorisés
Emission de dioxyde carbone biogénique provenant du carbone biogénique résiduel en décharge	0 kg CO ₂
Processus de carbonatation	Aucune carbonatation n'est comptabilisée.

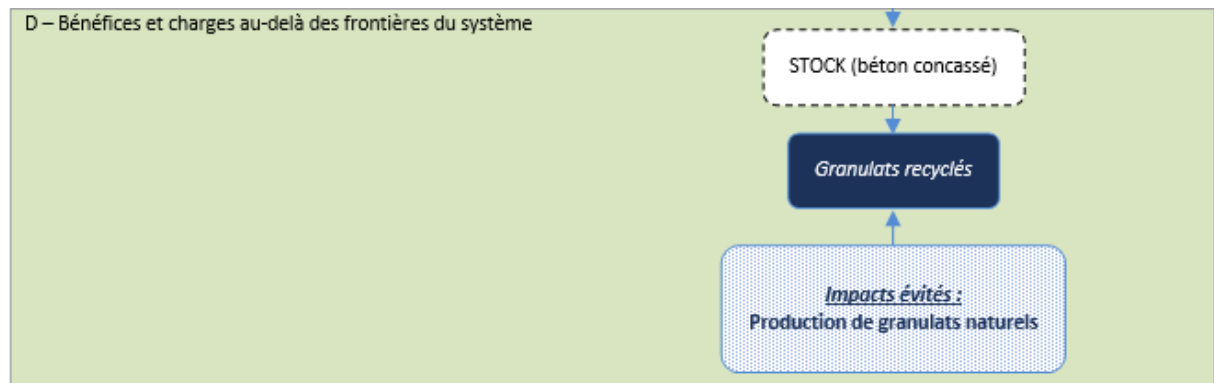
Les déchets en béton destinés au recyclage font l'objet en C3 d'un traitement primaire de broyage et criblage. Un traitement complémentaire est pris en compte dans le module D (voir ci-dessous).

3.5. Potentiel de recyclage / réutilisation / récupération : module D

Matériaux économisés

La valorisation matière des déchets de béton par tri puis concassage permet la mise à disposition de granulats recyclés utilisés le plus souvent en techniques routières et évite ainsi la production de granulats naturels au-delà des frontières du système.

Matières/matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières/matériaux économisés	Quantités associées
Granulats de déchets en béton ayant fait l'objet d'un traitement primaire en A5 et C3	Impacts d'un concassage et criblage secondaire pour l'obtention de granulats de qualité comparable aux granulats naturels substitués.	Granulats naturels	75 kg



Carbonatation (voir §3.3) :

Le béton constitutif des granulats secondaires, produit par concassage des déchets, va poursuivre sa carbonatation durant son stockage et son utilisation. La surface d'échange de ce béton avec l'air ambiant est augmentée contribuant ainsi à accélérer le processus de carbonatation. Le béton constitutif des granulats sera, à terme, complètement carbonaté.

Une carbonatation aura lieu lors des modules C1 à C3, après démolition et jusqu'à la sortie du statut de déchet du granulats de béton. Aucune carbonatation n'a été comptée sur ces modules.

Aucune carbonatation n'est comptabilisée dans le module D.

4. Informations pour le calcul de l'Analyse de Cycle de Vie

RCP utilisé	NF EN 15804:2012+A2:2019 NF EN 15804+A2/CN :2022 NF EN 16757 :2022 RCP pour le béton et les éléments en béton, notamment pour la prise en compte de la carbonatation
Frontières du système	Déclaration collective couvrant le cycle de vie du berceau à la tombe complété par le module D. <u>Règle de coupure</u> : Les règles de coupure énoncées dans les normes NF EN 15804+A2 et NF EN 15804+A2/CN sont respectées (1% par processus, 5% par module, sur la masse d'intrants, l'énergie renouvelable et non renouvelable)
Allocations	Moyenne pondérée sur les tonnages produits par les sites collectés. Allocations massiques pour les entrants et sortants qui n'ont pu être attribués distinctement aux produits objet de la FDES. Les consommations de matières premières sont spécifiques aux produits considérés et représentent les contributeurs principaux à la plupart des impacts environnementaux. Les approches d'allocation de contenu recyclé (attribution) et/ou de BMB (biomass balance) telles que la « méthode « mass balance credits » et/ou la méthode « Book and Claim » conformément à la norme ISO 22095 ne peuvent pas être utilisées dans le cadre des ECO EPD.
Représentativité géographique	Cette FDES est représentative des entrevous de 12 à 16 cm de hauteur en béton de granulats courants, fabriqués en France par les usines titulaires ou non de la marque NF et pouvant être adhérentes à la FIB.
Représentativité technologique	Cette FDES est représentative des entrevous de 12 à 16 cm de hauteur.
Représentativité temporelle	Années des données de production : 2021-2022 <u>Logiciel</u> : SimaPro 9.4 <u>Base de données secondaire</u> : Ecoinvent 3.8 (2021) <u>ICV et DEP utilisés</u> : Ciments SFIC 2023 Granulats UNPG 2017 Adjuvants EFCA 2021 Filler CCA 2021
Variabilité / Cadre de validité	La déclaration étant de type « collective », un cadre de validité a été établi conformément à la norme NF EN 15804+A2/CN. Les variations observées sur les paramètres sensibles conduisent à des écarts sur les indicateurs d'impacts environnementaux témoins permettant, conformément à l'annexe O du complément national NF EN 15804+A2/CN, de déclarer les valeurs moyennes des impacts environnementaux. <u>Cadre de validité</u> : Lorsque les paramètres sensibles sont fixés aux valeurs maximales du cadre de validité (§1.4), les indicateurs environnementaux témoins prennent les valeurs suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – Changement climatique total : entre -43,6% / +34% – Utilisation d'énergie primaire non renouvelable totale : entre -39,8% / +27% – Déchets non dangereux éliminés : entre -18,6% / +13%
Données spécifiques	L'évaluation de la qualité des principales données spécifiques est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> – 75% des données avec une notation moyenne « très bonne » – 25% des données avec une notation moyenne « bonne »

Données génériques	<p>L'évaluation de la qualité des principales données génériques est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- 10% des données avec une notation moyenne « très bonne »- 70% des données avec une notation moyenne « bonne »- 20% des données avec une notation moyenne « moyenne » <p>Ces données génériques sont considérées plausibles, complètes et consistantes conformément à NF EN 15804+A2/CN, Annexe E2.2.2</p>
--------------------	--

5. Résultats de l'analyse de cycle de vie

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles ou en cas de recyclage.

Application de l'Annexe M de la NF EN15804+A2/CN:2022

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE REFERENCE

	A1 / A2 / A3 Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Démolition / Déconstruction	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Changement climatique - total <i>kg de CO₂ equiv/UF</i>	5,65	0,36	0,50	-1,31	0	0	0	0	0	0	0,39	0,28	0,08	0,07	-0,078
Changement climatique - fossile <i>kg de CO₂ equiv/UF</i>	5,86	0,36	0,20	-1,31	0	0	0	0	0	0	0,39	0,28	0,08	0,07	-0,076
Changement climatique - biogénique <i>kg de CO₂ equiv/UF</i>	-2,18E-01	1,12E-04	2,92E-01	0	0	0	0	0	0	0	1,11E-04	8,72E-05	9,43E-04	2,75E-04	-1,40E-03
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols <i>kg de CO₂ equiv/UF</i>	9,93E-04	2,87E-06	3,02E-05	0	0	0	0	0	0	0	9,66E-06	2,23E-06	8,17E-05	3,53E-06	-6,31E-05
Appauvrissement de la couche d'ozone <i>kg de CFC 11 equiv/UF</i>	3,82E-07	8,42E-08	1,80E-08	0	0	0	0	0	0	0	8,79E-08	6,55E-08	1,44E-08	1,67E-08	-2,05E-08
Acidification <i>mole de H⁺ equiv/UF</i>	1,38E-02	1,21E-03	5,44E-04	0	0	0	0	0	0	0	4,23E-03	9,58E-04	6,59E-04	7,92E-04	-5,70E-04
Eutrophisation aquatique – eaux douces <i>kg de P equiv/UF</i>	7,32E-05	1,81E-07	2,21E-06	0	0	0	0	0	0	0	2,76E-07	1,41E-07	1,10E-05	6,82E-08	-4,97E-06
Eutrophisation aquatique – marine <i>kg de N equiv/UF</i>	5,63E-03	3,83E-04	2,17E-04	0	0	0	0	0	0	0	1,90E-03	3,07E-04	2,70E-04	3,54E-04	-3,30E-04
Eutrophisation terrestre <i>mole de N equiv/UF</i>	4,96E-02	4,21E-03	2,02E-03	0	0	0	0	0	0	0	2,08E-02	3,37E-03	2,27E-03	3,88E-03	-2,27E-03
Formation d'ozone photochimique <i>kg de NMVOC equiv/UF</i>	1,52E-02	1,15E-03	5,98E-04	0	0	0	0	0	0	0	5,69E-03	9,19E-04	5,67E-04	1,06E-03	-5,01E-04
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux) ** <i>kg Sb equiv/UF</i>	2,83E-06	1,54E-08	8,61E-08	0	0	0	0	0	0	0	2,03E-08	1,20E-08	6,19E-07	3,83E-09	5,79E-08
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)** <i>MJ/UF</i>	5,11E+01	5,03E+00	1,93E+00	0	0	0	0	0	0	0	5,43E+00	3,91E+00	1,52E+00	1,04E+00	-2,73E+00
Besoin en eau** <i>m³ de privation equiv dans le monde/UF</i>	9,27E-01	-8,41E-04	2,79E-02	0	0	0	0	0	0	0	1,40E-03	-6,53E-04	2,54E-02	2,77E-04	-1,48E-01

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS

	A1 / A2 / A3 Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
		A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Démolition / Déconstruction	C2 Transport	C3 Traitement des déchets		C4 Elimination
Emissions de particules fines <i>Indice de maladie/UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Rayonnement ionisant (santé humaine)* <i>kBq de U₂₃₅ equiv/UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ecotoxicité – eaux douces** <i>CTU_e/UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine – effets cancérogènes** <i>CTU_h/UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine – effets non cancérogènes** <i>CTU_h/UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Impacts liés à l'occupation des sols / qualité des sols** <i>Sans dimension/UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

ND : Non Déclaré. Ces résultats sont consultables dans le rapport de projet.

* Exonération de responsabilité 1 : Le calcul des impacts de cet indicateur ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination des déchets radioactifs dans les installations souterraines. Les rayonnements ionisants provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas également mesurés par cet indicateur

** Exonération de responsabilité 2 : Les résultats de ces indicateurs d'impacts environnementaux doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée

UTILISATION DES RESSOURCES

	A1 / A2 / A3 Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Démolition / Déconstruction	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	5,40E+00	7,70E-03	1,04E+00	0	0	0	0	0	0	0	8,77E-03	5,99E-03	5,21E-02	2,85E-02	-9,18E-02
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	2,78E+00	0	-2,69E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	8,18E+00	7,70E-03	-1,66E+00	0	0	0	0	0	0	0	8,77E-03	5,99E-03	5,21E-02	2,85E-02	-9,18E-02
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	5,02E+01	5,03E+00	1,90E+00	0	0	0	0	0	0	0	5,43E+00	3,91E+00	1,52E+00	1,04E+00	-2,73E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	6,46E-01	0	1,94E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	5,09E+01	5,03E+00	1,92E+00	0	0	0	0	0	0	0	5,43E+00	3,91E+00	1,52E+00	1,04E+00	-2,73E+00
Utilisation de matière secondaire - kg/UF	2,04E-01	0	6,13E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,57E-03	0	7,31E+01
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UF	5,57E+00	0	1,67E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UF	5,42E+00	0	1,62E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce - m ³ /UF	2,29E-02	1,33E-05	7,18E-04	0	0	0	0	0	0	0	4,62E-05	1,03E-05	1,04E-03	1,66E-05	1,60E-03

CATEGORIE DE DECHETS

	A1 / A2 / A3 Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Démolition / Déconstruction	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés - kg/UF	9,72E-02	1,53E-04	3,48E-03	0	0	0	0	0	0	0	3,09E-04	1,19E-04	7,56E-03	6,62E-05	2,54E-03
Déchets non dangereux éliminés - kg/UF	5,90E-01	1,81E-03	9,83E-01	0	0	0	0	0	0	0	3,44E-03	1,41E-03	8,75E-02	3,13E+01	2,17E-02
Déchets radioactifs éliminés - kg/UF	4,72E-04	3,59E-05	1,70E-05	0	0	0	0	0	0	0	3,89E-05	2,79E-05	1,23E-05	7,43E-06	-3,40E-05

FLUX SORTANTS

	A1 / A2 / A3 Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Démolition / Déconstruction	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Composants destinés à la réutilisation - kg/UF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés au recyclage - kg/UF	1,33E+00	0	2,40E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7,36E+01	0	-2,14E-02
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - kg/UF	3,43E-03	0	1,03E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie Electrique fournie à l'extérieur - MJ/UF	1,92E-01	0	1,07E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie Vapeur fournie à l'extérieur - MJ/UF	4,43E-01	0	2,51E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie Gaz et process fournie à l'extérieur - MJ/UF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX						
Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total de Cycle de vie »						
Impact / Flux	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape de bénéfices et charges au-delà des frontières du système
INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE REFERENCE						
Changement climatique - total <i>kg de CO₂ equiv/UF</i>	5,65	0,86	-1,31	0,82	6,01	-0,078
Changement climatique - fossile <i>kg de CO₂ equiv/UF</i>	5,86	0,56	-1,31	0,82	5,94	-0,076
Changement climatique - biogénique <i>kg de CO₂ equiv/UF</i>	-0,22	0,29	0	1,42E-03	7,57E-02	-1,40E-03
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols <i>kg de CO₂ equiv/UF</i>	9,93E-04	3,30E-05	0	9,71E-05	1,12E-03	-6,31E-05
Appauvrissement de la couche d'ozone <i>kg de CFC 11 equiv/UF</i>	3,82E-07	1,02E-07	0	1,85E-07	6,69E-07	-2,05E-08
Acidification <i>mole de H⁺ equiv/UF</i>	1,38E-02	1,76E-03	0	6,64E-03	2,22E-02	-5,70E-04
Eutrophisation aquatique – eaux douces <i>kg de P equiv/UF</i>	7,32E-05	2,39E-06	0	1,14E-05	8,70E-05	-4,97E-06
Eutrophisation aquatique – marine <i>kg de N equiv/UF</i>	5,63E-03	6,00E-04	0	2,83E-03	9,06E-03	-3,30E-04
Eutrophisation terrestre <i>mole de N equiv/UF</i>	4,96E-02	6,23E-03	0	3,04E-02	8,62E-02	-2,27E-03
Formation d'ozone photochimique <i>kg de NMVOC equiv/UF</i>	1,52E-02	1,75E-03	0	8,24E-03	2,52E-02	-5,01E-04
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux)** <i>kg Sb equiv/UF</i>	2,83E-06	1,01E-07	0	6,55E-07	3,58E-06	5,79E-08
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) ** <i>MJ/UF</i>	5,11E+01	6,95E+00	0	1,19E+01	7,00E+01	-2,73E+00
Besoin en eau ** <i>m³ de privation equiv dans le monde/UF</i>	9,27E-01	2,71E-02	0	2,64E-02	9,81E-01	-1,48E-01

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS						
Emissions de particules fines <i>incidence de maladie/UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Rayonnements ionisants – santé humaine * <i>kBq de U235 equiv/UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ecotoxicité – eaux douces ** <i>CTU_e/UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine – effets cancérigènes ** <i>CTU_h/UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine – effets non cancérigènes ** <i>CTU_h/UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols** sans dimension	ND	ND	ND	ND	ND	ND

ND : Non Déclaré

* Exonération de responsabilité 1 : Le calcul des impacts de cet indicateur ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination des déchets radioactifs dans les installations souterraines. Les rayonnements ionisants provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas également mesurés par cet indicateur

** Exonération de responsabilité 2 : Les résultats de ces indicateurs d'impacts environnementaux doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée

CONSOMMATION DES RESSOURCES						
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	5,40E+00	1,05E+00	0	9,54E-02	6,55E+00	-9,18E-02
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	2,78E+00	-2,69E+00	0	0	8,47E-02	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	8,18E+00	-1,65E+00	0	9,54E-02	6,63E+00	-9,18E-02
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	5,02E+01	6,92E+00	0	1,19E+01	6,90E+01	-2,73E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	6,46E-01	1,94E-02	0	0	6,65E-01	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	5,09E+01	6,94E+00	0	1,19E+01	6,97E+01	-2,73E+00
Utilisation de matière secondaire - kg/UF	2,04E-01	6,13E-03	0	3,57E-03	2,14E-01	7,31E+01
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UF	5,57E+00	1,67E-01	0	0	5,74E+00	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UF	5,42E+00	1,62E-01	0	0	5,58E+00	0
Utilisation nette d'eau douce - m ³ /UF	2,29E-02	7,31E-04	0	1,12E-03	2,48E-02	1,60E-03
CATEGORIES DE DECHETS						
Déchets dangereux éliminés - kg/UF	9,72E-02	3,63E-03	0	8,06E-03	1,09E-01	2,54E-03
Déchets non dangereux éliminés - kg/UF	5,90E-01	9,85E-01	0	3,14E+01	3,30E+01	2,17E-02
Déchets radioactifs éliminés - kg/UF	4,72E-04	5,29E-05	0	8,66E-05	6,12E-04	-3,40E-05
FLUX SORTANTS						
Composants destinés à la réutilisation - kg/UF	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés au recyclage - kg/UF	1,33E+00	2,40E+00	0	7,36E+01	7,73E+01	-2,14E-02
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - kg/UF	3,43E-03	1,03E-04	0	0	3,54E-03	0
Energie Electrique fournie à l'extérieur - MJ/UF	1,92E-01	1,07E-01	0	0	2,99E-01	0
Energie Vapeur fournie à l'extérieur - MJ/UF	4,43E-01	2,51E-01	0	0	6,94E-01	0
Energie Gaz et process fournie à l'extérieur - MJ/UF	0	0	0	0	0	0

6. Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

6.1. Air intérieur

COV et formaldéhydes

Aucun essai n'a été conduit spécifiquement sur le produit.

Le produit objet de la FDES n'entre pas dans le champ de l'étiquetage réglementaire des émissions de polluants volatils pour les produits de construction et de décoration (décret n° 2001-321 du 23 mars 2011).

Résistance au développement des croissances fongiques

Aucun essai n'a été conduit spécifiquement sur le produit.

En tant que matériau minéral, le béton ne constitue pas en lui-même un milieu de croissance pour les micro-organismes tels que les moisissures.

Emissions radioactives

En Europe, les concentrations moyennes de radioéléments dans les bétons courants sont de 30 Bq/kg en thorium 232 (^{232}Th), 40 Bq/kg en radium 226 (^{226}R), 400 Bq/kg en potassium 40 (^{40}K)¹.

Ces valeurs sont proches de celles rencontrées en moyenne pour l'écorce terrestre qui sont selon l'UNSCEAR² de 40 Bq/kg, 40 Bq/kg et 400 Bq/kg respectivement en ^{232}Th , ^{226}R , et ^{40}K .

Des mesures³ effectuées sur douze échantillons de béton proches des bétons constitutifs du produit objet de la FDES donnent des valeurs d'activité massique allant de 1 à 39 Bq/kg pour le thorium 232 (moyenne 15,5 et médiane 13,8), de 11 à 28 Bq/kg pour le radium 226 (moyenne 19,7 et médiane 21,9) et de 18 à 487 Bq/kg pour le potassium 40 (moyenne 219,6 et médiane 165,5).

Ces valeurs s'inscrivent dans les moyennes européennes citées précédemment et conduisent à un calcul de valeur d'activité I inférieure à 1 (calcul selon le décret n° 2018-434 du 4 juin 2018). Cette valeur indique que le produit n'est pas de nature à causer un dépassement du niveau de référence d'exposition au rayonnement gamma de 1 mSv/an.

6.2. Sol et eau

Sans objet car ce produit n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique, ni encore avec les eaux de surface.

¹ Rapport 112 de la C.E. « Radiological Protection Principles concerning the Natural Radioactivity of Building Materials » 1999

² UNSCEAR : United Nations Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation

³ Mesures effectuées par le laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie de Grenoble en 2002

7. Contribution du produit à la qualité de vie intérieure des bâtiments

7.1. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Les entrevous en béton contribuent par leur masse à l'inertie thermique du plancher et de l'ouvrage dans lequel ils sont mis en œuvre permettant, suivant les conditions, une atténuation des variations de température diminuant ainsi le risque d'inconfort.

Contribution à l'inertie

Chaleur spécifique du béton comprise entre 1 084 et 1 103 J/(kg.K) suivant la valeur de HR.

7.2. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Les entrevous en béton permettent grâce à leur masse au sein du plancher, de réduire la transmission des bruits intérieurs et extérieurs d'un bâtiment. Les différents systèmes constructifs pouvant leurs être associés autorisent une large variété de performances acoustiques.

7.3. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Aucun essai n'a été conduit spécifiquement sur le produit.

7.4. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Aucun essai n'a été conduit spécifiquement sur le produit.

En condition normale d'utilisation, le produit n'intervient pas sur le confort olfactif du bâtiment.

8. Annexes

Annexe 1 : Liste des sociétés

ALKERN FRANCE
BETON ET AGGREGATS - BETAG
CDMR
CELTYS
CHAUSSON MATERIAUX
CLOIREC MATERIAUX
EHC
FABEMI
GALLAUD
LES BETON DU PIC ANTAN
LES CARRIERES D'ESTAVAU
LIB
PERIN
POINT P
POMEL BETON SAS
PRADIER BLOCS
SAS SOFAB
SEAC
SEPA
SPAP
TARTARIN
VIELLE MATERIAUX

ÉTUDES ET RECHERCHES



FÉDÉRATION
DE L'INDUSTRIE DU BÉTON

/ Fédération de l'Industrie du
Béton - CS 80031
92542 Montrouge cedex

/ 01 49 65 09 09
fib@fib.org
www.fib.org



/ Cerib - CS 10010
28233 Épernon cedex

/ 02 37 18 48 00
cerib@cerib.com
www.cerib.com

ENTREVOUS EN BÉTON

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE
Conforme à la norme NF EN 15804+A2 et son complément
national NF EN 15804/CN

Le présent document a pour objectif de fournir l'information
disponible sur les caractéristiques environnementales et
sanitaires des entrevous en béton.

Ces informations sont présentées conformément à la norme
NF EN 15804+A2 «Contribution des ouvrages de construction
au développement durable - Déclarations environnementales
sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de
construction» et NF EN 15804/CN.

CONCRETE FLOOR BLOCK

ENVIRONMENTAL PRODUCT DECLARATION

In compliance with the French standard NF EN 15804+A2 and its
national addition NF EN 15804/CN

This document aims at providing the present available information
on environment and health related to normal weight concrete
shuttering blocks (without infill concrete). This information is
presented in accordance with NF EN 15804+A2 «Sustainability of
construction works - Environmental product declarations - Core
rules for the product category of construction products» and NF
EN 15804/CN.